

Communiqué de Presse

Entrevue entre l'OGBL et la ministre de l'Égalité des chances

Vers l'égalité de droit et de fait des femmes et des hommes

Le 6 janvier 2010, la ministre de l'Égalité des chances Françoise Hetto-Gaasch a reçu une délégation de l'OGBL conduite par Jean-Claude Reding pour un échange de vues sur les priorités gouvernementales en matière de politique de l'égalité.

La discussion a notamment porté sur les questions suivantes: égalité de salaires entre femmes et hommes, salariées enceintes, congé parental et travail du dimanche notamment dans les centres commerciaux.

La ministre a exprimé le souhait que dans le cadre de la négociation de conventions collectives de travail (CCT) le problème de l'égalité salariale soit thématiqué et elle a posé la question s'il était concevable d'inclure dans une CCT une obligation de résultat en la matière. Pour le président de l'OGBL Jean-Claude Reding une telle obligation serait certes une avancée importante pourvu que le côté patronal y soit favorable. Comme seulement la moitié des salariés luxembourgeois sont couverts par une convention collective, il faudrait trouver d'autres moyens pour inciter les entreprises à supprimer les inégalités entre les salariés féminins et masculins.

La ministre a informé la délégation que le programme «actions positives dans les entreprises du secteur privé» sera poursuivi en collaboration avec les partenaires sociaux. En plus de la question de l'égalité salariale, ce programme volontaire vise également l'égalité des femmes et des hommes dans la prise de décision et l'égalité dans la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée. Pour diminuer l'écart de salaire entre les femmes et les hommes pour un travail égal ou de valeur égale le ministère met par ailleurs à la disposition des partenaires sociaux en collaboration avec le STATEC les outils suivants: autoévaluation des structures de salaire dans les entreprises de plus de 50 salariés ainsi que l'outil LOGIB, un instrument d'égalité salariale développé en Suisse. La ministre a en particulier exprimé la volonté de s'engager à ce que les mentalités changent dans le secteur du nettoyage. Car c'est dans ce domaine que les écarts salariaux et les différences de traitement sont les plus prononcés. L'OGBL souhaite collaborer étroitement avec le ministère pour toute initiative dans ce secteur.

Lors de la dernière partie de l'entrevue, un échange de vues a eu lieu sur l'ouverture des magasins le dimanche et sur toutes les questions qui tournent autour des heures d'ouvertures tardives, comme notamment celui de la garde



Onafhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg

Mil Lorang
Département Communication et Relations publiques

60, boulevard J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette
Tél.: (+352) 540545-262 Fax: (+352) 541620 www.ogbl.lu
Email: presse@ogbl.lu

Communiqué de Presse

(suite)

des enfants. Pour le président de l'OGBL, la façon la plus intelligente de procéder sur ces questions et les questions connexes serait la négociation d'un accord-cadre sectoriel qui serait alors valable pour tous les salariés du secteur du commerce. Par exemple, dans les grands centres commerciaux seulement le personnel d'un ou de deux magasins sont couverts par une convention collective, tandis que les salariés des autres magasins ne peuvent pas profiter d'arrangements spéciaux prévus par les CCT. Une CCT sectorielle permettrait d'éliminer d'un coup beaucoup d'inégalités et d'injustices qui existent dans le secteur commercial. Le ministre a vivement salué cette approche et encouragé la délégation de l'OGBL de continuer à œuvrer en ce sens.

L'échange de vues a eu lieu dans un climat chaleureux et les deux côtés ont exprimé la volonté de continuer le dialogue et la coopération.

Communiqué par l'OGBL le 7 janvier 2010